



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce premier jour du mois  
d'octobre deux mille neuf, à 19 h 30.

Sont présents :  
Madame la conseillère Céline Drolet  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
Monsieur le conseiller Michel Cloutier  
Madame la conseillère Diane Larouche Thériault  
Monsieur le conseiller François Santerre

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Mme la greffière adjointe Ginette Audet  
M. le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie  
communautaire Patrick Beauvais

Treize personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Signature des contrats de travail du personnel de direction
4. Financement à long terme et refinancement d'emprunts à long terme
  - a. Adjudication de l'émission d'obligations
  - b. Résolution de concordance
  - c. Résolution de courte échéance
5. Dépôt du sommaire des revenus et dépenses au 31 août 2009
6. Vente de 4 parcelles de lot à Lotissement Olympia
7. Cautionnement : Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
8. Partenariat publicitaire 2009-2010 avec Hôtel de Glace Québec-Canada inc.
9. Achat de matériel informatique
10. Autorisation de dépense : formation des employés du Service des parcs et bâtiments
11. Demande d'aide financière Chorale Le Choeur de ma Rivière : préparatifs des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire
12. Contrat pour rayonnage dans la section jeunesse à la bibliothèque Anne-Hébert
13. Octroi d'un contrat pour le remplacement du comptoir de prêt à la bibliothèque Anne-Hébert



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

14. Nomination d'un responsable dans l'application de l'entente sur le filtrage des personnes
15. Autorisation de présenter une demande de subvention
16. Embauche de 2 pompiers/Premiers répondants avec probation d'un an
17. Autorisation de dépense : Achat de vêtements de combat / Service incendie
18. Paiement d'honoraires à Plania
19. Autorisation de dépenses : Président d'élection
20. Mandat : Cession du chemin Tour du Lac
21. Formation : Opérateurs des usines de production d'eau potable
22. Vente de terrain : VR tontoit
23. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
24. Dépôt de la liste des chèques
25. Prolongation de la période de travail de l'horticultrice
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance d'octobre est ouverte.*

487-2009

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Report du point 22.

**ADOPTÉE**

488-2009

**SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL  
DU PERSONNEL DE DIRECTION**

**ATTENDU** que, par sa résolution numéro 622-2008, adoptée le 9 décembre 2008, ce conseil a entériné les recommandations de la Commission sur l'administration générale quant aux salaires et aux clauses normatives pour les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 pour les employés de direction, à l'exception des directeurs de service qui font l'objet d'une autre entente;

**ATTENDU** qu'à ce moment, quelques clauses particulières pour certains contrats demeuraient à négocier, ce qui est maintenant réglé;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet  
**ET RÉSOLU** que ce conseil remplace le document signé en décembre 2008 par les nouveaux contrats de travail qui incluent les clauses particulières dans certains de ces contrats de travail, soit celui du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, également celui du surintendant aux travaux publics, également celui du chef de division Hygiène du milieu et ceux de la secrétaire de direction en ce qui concerne l'horaire de travail, les congés et le temps supplémentaire, ainsi que la greffière adjointe en ce qui concerne l'horaire de travail.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que M. le maire, Jacques Marcotte et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, sont autorisés à signer lesdits contrats de travail qui sont maintenant complétés à savoir ceux de :

- M. Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment
- M. Pierre Roy, surintendant aux travaux publics
- M. Yves Houde, chef de division – hygiène du milieu
- Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe
- Mme Ginette Audet, greffière adjointe
- Mme Lise Langlois, directrice adjointe Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- Mme Isabelle Moisan, secrétaire de direction

**ADOPTÉE**

489-2009

**FINANCEMENT À LONG TERME :**  
**ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt numéros 588-89, 899-2003, 900-2003, 907-2003, 998-2007 et 1025-2008, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2009, au montant de 2 162 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

| Nom du soumissionnaire               | Prix offert | Montant      | Taux      | Échéance | Coût réel |
|--------------------------------------|-------------|--------------|-----------|----------|-----------|
| Valeurs mobilières Desjardins inc.   | 98,55400    | 280 000 \$   | 1,20000 % | 2010     | 3,15976 % |
|                                      |             | 292 000 \$   | 1,50000 % | 2011     |           |
|                                      |             | 285 000 \$   | 2,30000 % | 2012     |           |
|                                      |             | 297 000 \$   | 2,75000 % | 2013     |           |
|                                      |             | 1 008 000 \$ | 3,05000 % | 2014     |           |
| RBC Dominion Valeurs mobilières inc. | 98,95450    | 280 000 \$   | 1,30000 % | 2010     | 3,19140 % |
|                                      |             | 292 000 \$   | 1,90000 % | 2011     |           |
|                                      |             | 285 000 \$   | 2,50000 % | 2012     |           |
|                                      |             | 297 000 \$   | 2,95000 % | 2013     |           |
|                                      |             | 1 008 000 \$ | 3,15000 % | 2014     |           |
| Financière Banque Nationale inc.     | 98,46500    | 280 000 \$   | 1,20000 % | 2010     | 3,21208 % |
|                                      |             | 292 000 \$   | 1,50000 % | 2011     |           |
|                                      |             | 285 000 \$   | 2,25000 % | 2012     |           |
|                                      |             | 297 000 \$   | 2,75000 % | 2013     |           |
|                                      |             | 1 008 000 \$ | 3,10000 % | 2014     |           |



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

|                         |          |              |           |      |           |
|-------------------------|----------|--------------|-----------|------|-----------|
| Scotia Capitaux<br>inc. | 98,31900 | 280 000 \$   | 1,25000 % | 2010 | 3,22552 % |
|                         |          | 292 000 \$   | 1,50000 % | 2011 |           |
|                         |          | 285 000 \$   | 2,25000 % | 2012 |           |
|                         |          | 297 000 \$   | 2,75000 % | 2013 |           |
|                         |          | 1 008 000 \$ | 3,05000 % | 2014 |           |

**ATTENDU** que l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** que l'émission d'obligations au montant de 2 162 000 \$ de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

**QUE** demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier;

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

490-2009

**FINANCEMENT À LONG TERME :**  
**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 162 000 \$ :

| Règlements d'emprunt N <sup>os</sup> | Pour un montant de : |
|--------------------------------------|----------------------|
| 588-89                               | 34 700 \$            |
| 899-2003                             | 848 200 \$           |
| 900-2003                             | 51 200 \$            |
| 907-2003                             | 1 054 900 \$         |
| 998-2007                             | 85 000 \$            |
| 1025-2008                            | 88 000 \$            |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>2 162 000\$</b>   |

**ATTENDU** que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 162 000 \$ ;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 octobre 2009;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine  
225, avenue St-Maxime, Saint-Raymond, Qc G3L 3W2;

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ;

**QUE** la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉE**

491-2009

**FINANCEMENT À LONG TERME :**  
**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 162 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 588-89, 899-2003, 900-2003, 907-2003, 998-2007 et 1025-2008, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 octobre 2009) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 899-2003, 900-2003 et 998-2007, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2009**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 août 2009.

492-2009                    **CESSION DE 4 PARCELLES DE TERRAIN  
À LOTISSEMENT OLYMPIA INC.**

**ATTENDU** l'offre d'achat consentie par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à Lotissement Olympia inc., le 10 mai 2004;

**ATTENDU** que ledit document signé devant Me Mario Boilard, notaire, fixait le prix de vente à 0,20 \$ le pied carré, plus TPS et TVQ s'il y a lieu, avec indexation au dépôt de chaque rôle triennal;

**ATTENDU** que le Groupe Altus a calculé l'indexation de la valeur des terrains à 37,46 % lors du dépôt du rôle triennal 2007, 2008, 2009, soit en septembre 2006, ce qui portait le prix de vente à 0,275 \$ le pied carré;

**ATTENDU** qu'au dépôt du rôle triennal 2010, 2011, 2012, en septembre 2009, l'évaluateur mandaté par la MRC, le même Groupe Altus, a déterminé que la valeur des terrains s'était appréciée de 54 % au cours des trois dernières années, ce qui porte maintenant le prix de vente à 0,4235 \$ le pied carré;

**ATTENDU** que Lotissement Olympia Inc. a signifié son intention d'acquérir, dès maintenant, 4 nouvelles parcelles de terrain;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la cession à Lotissement Olympia inc. du lot 4 012 019 possédant une superficie de 2 246,1 mètres carrés, ainsi que des parcelles A, B et C formant une partie du lot 4 010 012, ces parcelles contenant respectivement des superficies de 5 743,4 mètres carrés, 10 193,4 mètres carrés et 1 993,7 mètres carrés, ces parcelles étant décrites dans la description technique préparée par M. Bernard Lemay, arpenteur-géomètre sous la minute 23 013.

Le prix de vente est fixé à 0,4235 \$ le pied carré, plus TPS et TVQ s'il y a lieu, tel que précisé dans le préambule de la présente résolution et toutes les autres conditions de vente sont incluses dans l'offre d'achat intervenue le 10 mai 2004.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater Me Mario Boilard, notaire, pour procéder à l'acte de vente.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser M. le maire, Jacques Marcotte et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer ledit acte de vente aux conditions précédemment mentionnées.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

493-2009 **CAUTIONNEMENT ADDITIONNEL :**  
**GESTION SANTE STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que, par sa résolution numéro 624-2008, ce conseil acceptait de cautionner un prêt de 35 000 \$ contracté par Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès d'une institution financière, tel que lui permet l'article 28, 3<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU** que ce conseil est d'avis de porter cette somme à 60 000 \$ d'ici à ce que cet organisme sans but lucratif, à sa deuxième année d'existence, ait pu se constituer un fonds de roulement, son principal bailleur de fonds, la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, étant sur le point d'être autorisé à émettre des reçus de charité par le gouvernement fédéral pour pouvoir, sitôt après, entreprendre une campagne de financement ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier

**ET RÉSOLU** que ce conseil se porte caution en faveur de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 60 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2010 et autorise le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que cette résolution remplace la résolution numéro 624-2008 adoptée le 9 décembre 2008.

**ADOPTÉE**

494-2009 **COMMANDITE**  
**PARTENARIAT PUBLICITAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le versement d'une contribution de 2 250 \$, taxes en sus, à titre de commandite au partenariat publicitaire entre différents partenaires et l'Hôtel de glace pour des parutions dans Québec Scope et un dépliant distribué en 62 000 copies pour l'Hôtel de glace. La somme nécessaire sera inscrite comme dépense payée d'avance et sera imputée au budget 2010 au poste budgétaire 02-639-02-999-promotion municipalité.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de partenariat.

**ADOPTÉE**

495-2009 **ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE**

**ATTENDU** l'offre de Duocom Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un tableau interactif avec projecteur pour la mairie et d'un projecteur pour la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet

**ET RÉSOLU** d'autoriser l'achat et l'installation du matériel informatique décrit à l'offre de Duocom Canada inc., au coût de 10 125 \$ taxes nettes incluses.

La dépense est imputée au règlement numéro 1086-2009.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

496-2009

**AUTORISATION DE DÉPENSE**  
**FORMATION DES EMPLOYÉS**  
**DU SERVICE DES PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, M. Patrick Beauvais, en date du 30 septembre 2009;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à effectuer la dépense et à signer le contrat de formation avec la firme Le Domaine de la forêt perdue. Cette formation des employés du Service des parcs et bâtiments pour l'aménagement et l'entretien du parc de neige au parc du Grand-Héron sera dispensée à la fois à Notre-Dame-du-Mont-Carmel en banlieue de Trois-Rivières et sur place au parc du Grand-Héron à la fin du mois de novembre.

La dépense au montant de 6 472,80 \$ taxes nettes incluses sera perçue à même le poste budgétaire numéro 02-701-30-454.

**ADOPTÉE**

497-2009

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CHORALE**  
**PRÉPARATIFS DES FÊTES DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 30 septembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche Thériault  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ à titre d'aide financière au Comité de la Chorale de Sainte-Catherine, organisme reconnu de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, relativement aux préparatifs des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Chorale.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

**ADOPTÉE**

498-2009

**CONTRAT POUR RAYONNAGE**  
**DANS LA SECTION JEUNESSE**  
**A LA BIBLIOTHEQUE ANNE-HEBERT**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 30 septembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à MBH Mobilier de bureau, pour la fourniture et l'installation de quatre îlots double face à la bibliothèque Anne-Hébert, le tout tel que spécifié dans la lettre de soumission.

La dépense représentant la somme de 4 428,47 \$, taxes nettes incluses, est imputée au projet numéro 1087-2009- 5.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

499-2009

**CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT  
DU COMPTOIR DE PRÊT  
A LA BIBLIOTHEQUE ANNE-HEBERT**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 30 septembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat pour la fourniture et l'installation du comptoir de prêt de la bibliothèque Anne-Hébert à Mobilier de bureau MBH, le tout tel que spécifié dans la lettre de soumission.

La dépense représentant la somme de 17 561,79 \$, taxes nettes incluses, est imputée au projet numéro 1087-2009.6

**ADOPTÉE**

500-2009

**NOMINATION RESPONSABLE  
DANS L'APPLICATION  
DE L'ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES**

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire en date du 30 septembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche Thériault  
**ET RÉSOLU** de désigner le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à titre de personne responsable pour représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès des autorités de la Sûreté du Québec MRC de la Jacques-Cartier, dans l'application de l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables.

**ADOPTÉE**

501-2009

**AUTORISATION DE PRÉSENTER  
UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche Thériault  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (volets Collectivités et Grandes villes) pour la réalisation des travaux suivants :

**Description**

Aménagement d'équipements récréatifs et sportifs au parc du Grand-Héron

**Travaux à réaliser (2010-2012)**

- Agrandissement du Pavillon du Grand-Héron
- Amélioration de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »
- L'ajout d'une toiture à la patinoire extérieure
- Construction de deux terrains de tennis
- Construction d'un parc d'eau
- Éclairage soccer

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

502-2009

**EMBAUCHE**  
**DE DEUX POMPIERS/PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU** le rapport de M. Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** d'embaucher M. David Simard et M. Grégory Fortier à titre de pompiers / premiers répondants, pour le Service des incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce, pour une période probatoire d'un an.

**ADOPTÉE**

503-2009

**ACHAT DE VETEMENTS DE COMBAT**

**ATTENDU** le rapport de M. Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 29 septembre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à effectuer l'achat de vêtements de combat, chez Aéro-Feu, au coût de 7 815 \$, taxes nettes incluses.

La dépense est imputée au règlement numéro 1075-2009.

**ADOPTÉE**

504-2009

**PAIEMENT MANDAT**  
**PLAN D'AMÉNAGEMENT SUR LE LOT 217P**

**ATTENDU** la résolution 395-2009 qui mandate Plania inc. pour la réalisation d'un plan d'aménagement des espaces extérieurs à l'intersection des rues Jolicoeur et Rouleau;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le paiement partiel au montant de 3 500 \$, taxes en sus, à Plania inc.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer la dépense représentant la somme de 6 750 \$ taxes en sus, au fonds de parcs et de régler le paiement du mandat complet tel que décrit dans la résolution 395-2009.

**ADOPTÉE**

505-2009

**AUTORISATION DE DÉPENSES**  
**PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

**ATTENDU** que l'article 203 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule que le président d'élection peut, au nom de la municipalité, conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire au vote;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Cloutier  
**ET RÉSOLU** que, malgré les dispositions du règlement numéro 842-2001, ce conseil autorise le président d'élection à faire toutes les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'élection municipale 2009 et à conclure tout contrat en ce sens.

**ADOPTÉE**

506-2009      **MANDAT : CESSIION DU CHEMIN TOUR DU LAC**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjane Genois Garneau  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un acte de cession par lequel la Ville de Lac-Sergent cède gratuitement à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les parties de l'assiette du chemin Tour du Lac Sud visées à l'article 1 du projet de loi privée numéro 210 sanctionné le 19 juin 2009 par l'Assemblée Nationale du Québec, le tout tel que l'ordonne ledit projet de loi.

Les frais notariés seront à la charge de chacune des parties dans une proportion de 50 %.

**ADOPTÉE**

507-2009      **FORMATION : OPÉRATEURS DES USINES  
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**ATTENDU** la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller François Santerre  
**ET RÉSOLU**

- D'autoriser une dépense de 3 061,50 \$, taxes en sus, pour l'inscription de M. David Garneau à la formation « opérateur de station de production d'eau potable avec traitement complet (P5A) » qui se tiendra à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- D'imputer la dépense aux postes budgétaires numéros 02-412-10-454 et 02-412-20-454;
- D'autoriser le prêt à titre gratuit d'un local du centre Anne-Hébert à la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la tenue de la formation pour une durée de 18 jours;
- D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 1 000 \$ du poste numéro 02-412-10-454 et d'un autre montant de 1 000 \$ du poste numéro 02-412-20-454 vers le poste budgétaire numéro 02-412-13-141.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

508-2009                    **APPROBATION DES COMPTES A PAYER**  
**DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2009, laquelle totalise la somme de 86 862,29 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

Monsieur le conseiller François Santerre déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et déclare qu'il s'abstient de voter.

**ADOPTÉE**

**DEPOT DE LA LISTE DES CHEQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 septembre 2009, laquelle totalise 275 132,65 \$.

509-2009                    **PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE**  
**DE L'HORTICULTRICE**

**ATTENDU** la recommandation de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, dans un rapport daté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Céline Drolet  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la prolongation pour une durée de deux semaines de la période d'embauche de madame Marie-Josée Bertrand, horticultrice.

La dépense représentant la somme de 1 500 \$ est imputée au fonds de parcs.

**ADOPTÉE**

Il est 20 h 51.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

510-2009                    **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche Thériault  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21 h 14.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009

---

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,  
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées  
par résolution lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009.*

*Copie certifiée*

*Marcel Grenier, secrétaire-trésorier*